

SCI IMMO PL 121	DOSSIER DE DEMANDE D'ENREGISTREMENT <i>Etape 7 - PJ n°12 - Usage futur</i>	Commune de Bussy-Lettrée (51)
-----------------	---	----------------------------------

**DOSSIER DE DEMANDE D'ENREGISTREMENT D'UNE INSTALLATION  
CLASSEE**

**Projet de construction d'une plateforme logistique**

**SCI IMMO PL 121**

*Version 1 – Septembre 2022*

sur la commune de Bussy-Lettrée (02)

**Étape 7 :**

**AUTRES PIECES**

**Pièce jointe n°12 : usage futur pour la mise à  
l'arrêt définitif de l'installation**

**Avis du propriétaire (département de la Marne :** La demande d'avis a été envoyée le 02/09/2022 (cf. pièce jointe).

**Avis du maire :** La demande d'avis a été envoyée le 02/09/2022 (cf. pièce jointe).

**Avis de la communauté d'agglomération :** La demande d'avis a été envoyée le 18/02/2022 (cf. pièce jointe). La réponse a été obtenue le 12/04/2022 (cf. pièce jointe).

**Les avis du département et du maire seront transmis dès leur réception, ou réputé émis en l'absence de réponse sous 45 jours.**

La procédure en cas de cessation d'activité d'une ICPE soumise à enregistrement est définie aux articles R512-46-25 à R512-46-29 du Code de l'Environnement.

En cas de mise à l'arrêt définitif du site, l'exploitant devra le notifier au Préfet au minimum trois mois avant celui-ci. La remise en état du site après arrêt d'exploitation éventuel consisterait en : évacuation/élimination de toutes matières dangereuses ou susceptibles de se dégrader (déchets, etc.), suppression des risques d'incendie et d'explosion, coupure des fluides (électricité, eau), condamnation des accès au site, dépollution du sol et des eaux souterraines éventuellement pollués, surveillance des effets de l'installation sur son environnement.

Le site sera remis en état pour un usage compatible avec celui actuellement prévu par le PLU de la commune de Bussy-Lettrée.

En provenance de :

~~Commune d'Agglomération  
de Charleville-en-Champagne  
26 rue Joseph-Martin Jacquart  
51000 Charleville-en-Champagne~~



LA POSTE  
Numéro de l'AR :

RECOMMANDÉ :  
AVIS DE RECEPTION  
AR 1A 187 433 8 3 2



M NICOLAS CAWEZ Renvoyer à FRAB

SCI IMMO PL 121

2 RUE BERNARD PALISSY

69800 SAINT-PIERRE



Présenté / Avisé le :  
Distribué le :  
Je soussigné(e) déclare être  
 Le destinataire  
 Le mandataire  
 CNI / permis de conduire  
 Autre : .....

**BUREAU COURRIER**  
**18 MARS 2022**  
Commune d'Agglomération  
de Charleville-en-Champagne  
Signature facteur

\* Le facteur atteste par sa signature que l'identité du destinataire ou de son mandataire a été vérifiée précédemment.

DESTINATAIRE

~~Commune d'Agglomération  
de Charleville-en-Champagne  
26 rue Joseph-Martin Jacquart  
51000 Charleville-en-Champagne~~



Numéro de l'envoi : 1A 187 433 8558 2

RECOMMANDÉ AVEC AVIS DE RÉCEPTION



M NICOLAS CAWEZ

EXPÉDITEUR

SCI IMMO PL 121

2 RUE BERNARD PALISSY

69800 SAINT-PIERRE



**avantages du service suivi :**  
vous pouvez connaître, à tout moment, 24h/24, la date de distribution de votre lettre recommandée ou le motif de non-distribution.

**accès direct à l'information de distribution :**  
par SMS : Envoyer le numéro de la lettre recommandée au 6 20 80 (35 € TTC + prix d'un SMS).  
par internet : [www.laposte.fr](http://www.laposte.fr) (consultation gratuite hors coût de connexion).  
par téléphone :  
pour les particuliers, composer le 3631 (numéro non surtaxé) :  
du lundi au vendredi de 8h30 à 19h et le samedi de 8h30 à 13h.  
pour les professionnels, composer le 3634 (numéro non surtaxé) :  
du lundi au vendredi de 8h à 18h.

Conservez ce feuillet, il sera nécessaire en cas de réclamation.  
Le cas échéant, vous pouvez faire une réclamation dans n'importe quel bureau de poste.  
Les conditions spécifiques de vente de la lettre recommandée sont disponibles dans votre bureau de poste ou sur le site [www.laposte.fr](http://www.laposte.fr).  
Pensez également à la Lettre recommandée en ligne, consultez [www.laposte.fr](http://www.laposte.fr).

ECOLOGIC  
Priorité neutralité carbone  
laposte/phenixrecarbonate

Date : Prix : CRBT :

Niveau de garantie : 16 €  153 €  458 €

PREUVE DE DÉPÔT

DESTINATAIRE  
 Département de la Marne  
 PDE - SERVICE AMÉNAGEMENT  
 2 Bis rue Bernard Palissy  
 1033 Châlons-en-Champagne



Numéro de l'envoi : **1A 191 511 8311 1**

LETTRE RECOMMANDÉE  
 PREUVE DE DÉPÔT  
 À CONSERVER PAR L'ÉMETTEUR

**RECOMMANDÉ AVEC AVIS DE RÉCEPTION**

EXPÉDITEUR  
 M. CABEZ  
 SCI PAMMO PL  
 2 RUE BERNARD PALISSY  
 698 00 SAINT-PIERRE  
 02 SEP 2022  
 FRANCE  
 SGR2 V25 MSR TH 10-1164508 00-20

**Avantages du service suivi :**  
 vous pouvez connaître, à tout moment, 24h/24, la date de distribution de votre lettre recommandée ou le motif de non-distribution.  
**des d'accès direct à l'information de distribution :**  
 • SMS : Envoyer le numéro de la lettre recommandée au 6 20 80 (5 € TTC + prix d'un SMS).  
 • internet : [www.laposte.fr](http://www.laposte.fr) (consultation gratuite hors coût de connexion).  
 • téléphone :  
 pour les particuliers, composer le 3631 (numéro non surtaxé) :  
 J. lundi au vendredi de 8h30 à 19h et le samedi de 8h30 à 13h.  
 pour les professionnels, composer le 3634 (0,34 € TTC/min à partir d'un téléphone fixe) :  
 J. lundi au vendredi de 8h à 19h et le samedi de 8h30 à 13h.

Conservez ce feuillet, il sera nécessaire en cas de réclamation.  
 Le cas échéant, vous pouvez faire une réclamation dans n'importe quel bureau de poste.  
 Les conditions spécifiques de vente de la lettre recommandée sont disponibles dans votre bureau de poste ou sur le site [www.laposte.fr](http://www.laposte.fr).  
 Pensez également à la **Lettre recommandée en ligne**, consultez [www.laposte.fr](http://www.laposte.fr).



Date : \_\_\_\_\_ Prix : \_\_\_\_\_ CRBT : \_\_\_\_\_  
 Niveau de garantie : 16 €  153 €  458 €



Fe  
 N  
 deta  
 DÉPARTEMENT DE LA MARNE  
 SERVICE COURRIER  
 02 SEP. 2022  
 COURRIER - ARRIVÉ  
 SGR2 V25 MSR 2A 10-1164508 00-20



**RECOMMANDÉ : AVIS DE RÉCEPTION**

Numéro de l'AR : **AR 1A 191 511 8311 1**  
 M. CABEZ



Renvoyer à **FRAB**  
 SCI PAMMO PL 121  
 2 RUE BERNARD PALISSY  
 698 00 SAINT-PIERRE

Présenté / Avisé le : \_\_\_\_\_  
 Distribué le : DÉPARTEMENT DE LA MARNE  
 SERVICE COURRIER  
 02 SEP. 2022  
 COURRIER - ARRIVÉ

Date : \_\_\_\_\_ Prix : \_\_\_\_\_ CRBT : \_\_\_\_\_

La Poste - SA au capital de 5 364 851 364 euros - 366 000 000 RCS Paris  
 Siège social : 9 RUE DU COLONEL PIERRE AVIA - 75015 PARIS

**RECOMMANDÉ  
AVIS DE RÉCEPTION**  
1A 191 511 8312 8



RECOMMANDÉ  
CORBAS PDDC  
RHÔNE  
01-09-22  
491 L1 021522  
D8EC 695410  
ERF  
LA POSTE  
005,84  
HU 308010

**DAIRLE DE BUSSY - LETTRÉE**  
**12 rue haute**  
**51320 Bussy - Lettrée**

**Restitution de l'information à l'expéditeur**  
La Poste a tout mis en œuvre pour distribuer ce pli. Celui-ci vous est cependant retourné pour la raison suivante :  
La Poste has made every effort to deliver this item. However, we are returning it for the following reason:

**Défaut d'accès ou d'adressage**  
Address illegible / inaccessible

**Destinataire inconnu à l'adresse**  
Addressee unknown at marked address

**Pli refusé par le destinataire**  
Delivery refused by addressee

**Pli avisé et non réclamé**  
Unclaimed recorded delivery

**DESTINATAIRE**  
DAIRLE DE BUSSY - LETTRÉE  
12 rue haute  
Bussy - Lettrée



Numéro de l'envoi : **1A 191 511 8312 8**

**RECOMMANDÉ AVEC AVIS DE RÉCEPTION**

**EXPÉDITEUR**  
Nicolas Canoy  
SCIP PDDMO PC 121  
8 rue Bernar  
69800 St-Jean-Les-Corbas

**Service suivi :**  
Lettre recommandée, à tout moment, 24h/24, la date de distribution de votre lettre et le motif de non-distribution.

**Accès à l'information de distribution :**  
Renseignez-vous sur le numéro de la lettre recommandée au 6 20 80 (un SMS).

www.laposte.fr (consultation gratuite hors coût de connexion).

En cas de litige, composer le 3631 (numéro non surtaxé) :  
du lundi de 8h30 à 19h et le samedi de 8h30 à 13h.  
En cas de litige, composer le 3634 (0,34 € TTC/min à partir d'un téléphone fixe) :  
du lundi de 8h à 19h et le samedi de 8h30 à 13h.

Prix :  18 €  153 €  458 €

Garantie :  18 €  153 €  458 €

Conservez ce feuillet, il sera nécessaire en cas de réclamation.  
Le cas échéant, vous pouvez faire une réclamation dans n'importe quel bureau de poste.  
Les conditions spécifiques de vente de la lettre recommandée sont disponibles dans votre bureau de poste ou sur le site [www.laposte.fr](http://www.laposte.fr).  
Pensez également à la **Lettre recommandée en ligne**, consultez [www.laposte.fr](http://www.laposte.fr).



**PREUVE DE DÉPÔT  
À CONSERVER PAR LE CLIENT**

**SCI IMMO PL 121**  
**16 rue Nicéphore Niepce 69800 SAINT-PRIEST**  
**911 200 723 00011 RCS LYON**  
**Adresse administrative : 2 rue Bernard Palissy – 69800 SAINT-PRIEST**

**Département de la Marne**  
**Direction du Patrimoine du Développement et de l'Environnement**  
**Service Aménagement**  
**2 bis rue Jessaint**  
**51038 Châlons-en-Champagne**

**A l'attention de Monsieur le Président du Conseil Départemental**

*Nos réf.* : NC/ED 01  
*Objet* : *Demande d'avis concernant les conditions de remise en état du site de la société IMMO PL 121 en cas de cessation d'activité*

Monsieur le Président,

Notre société IMMO PL 121 a pour projet l'aménagement d'une plateforme logistrielle, implantée sur la commune de Bussy-Lettrée (51), au niveau de la ZAC 2.

Dans le cadre du dépôt d'un dossier de demande d'enregistrement de cette installation classée pour la protection de l'environnement et conformément à l'article R.512-46-4 du Code de l'Environnement, nous vous sollicitons afin de définir conjointement l'état dans lequel devra être remis le site lors de l'arrêt définitif de l'installation.

A ce titre, nous souhaiterions connaître vos demandes ou spécifications particulières et complémentaires aux mesures présentées ci-après quant à la remise en état du site après cessation d'activité. Votre avis sera joint au dossier de demande d'enregistrement.

En cas d'arrêt définitif d'exploitation, la société IMMO PL 121 s'engage à remettre le site dans un état compatible avec un usage d'activités économiques, et tel qu'il n'y ait aucun risque ou danger, soit pour la commodité du voisinage, soit pour la santé, la sécurité ou la salubrité publique, soit pour les activités humaines, soit pour la nature et l'environnement, soit pour la conservation des sites et des monuments.

Dans le cadre de la mise en sécurité du site :

- Les sources d'énergie et de fluides seront coupées ;
- L'accès au site sera interdit par la mise en place de clôtures et de panneaux d'interdiction d'accès.

Après mise en sécurité totale des installations, les installations techniques seront démantelées, vidées, nettoyées, etc.

Les déchets issus du démantèlement des installations seront triés et évacués vers des filières adaptées (décharges contrôlées, filières de recyclage, filières de traitement des déchets industriels spéciaux, etc.).

Les réseaux d'assainissement seront vidangés, sondés et si besoin hydrocurés.

En fin d'exploitation, ne seront susceptibles de rester que les installations fixes (bâtiments, réseaux et autres équipements), compatibles avec la réutilisation envisagée du site et ne présentant pas de risque ou danger.

Un mémoire de cessation d'activité sera rédigé lors de la fin d'exploitation du site.


Ce mémoire sera structuré comme suit :

- Un historique du site décrivant la succession des activités exercées ;
- Un descriptif de l'environnement du site (voisinage immédiat, contexte géologique, hydrogéologique, hydrologique, zones naturelles protégées, etc.) ;
- Une identification des sources potentielles de pollution et une évaluation des dangers potentiels liés aux substances identifiées ;
- Les résultats de mesure de l'autosurveillance sur l'eau, l'air et le sol ;

- Des prélèvements éventuels sur site en fonction des sources potentielles de pollution identifiées (sol, eaux souterraines, eaux superficielles) ;
- Un descriptif des mesures à prendre en cas de mise en évidence d'une pollution avérée.

Dans l'attente de connaître votre avis sur les conditions sus-présentées de remise en état du site de la société IMMO PL 121, nous vous prions d'agréer, Monsieur le Président, en l'assurance de notre considération distinguée.

Pour la société IMMO PL 121,



**SCI IMMO PL 121**  
16 rue Nicéphore Niepce  
69800 SAINT-PRIEST  
911 200 723 0001 RCS LYON

**SCI IMMO PL 121**  
**16 rue Nicéphore Niepce 69800 SAINT-PRIEST**  
**911 200 723 00011 RCS LYON**  
**Adresse administrative : 2 rue Bernard Palissy – 69800 SAINT-PRIEST**

Mairie de Bussy-Lettrée

12 rue Haute

51320 Bussy-Lettrée

A l'attention de Monsieur le Maire

**Nos réf.** : ECO-2213  
**Objet** : Demande d'avis concernant les conditions de remise en état du site de la société IMMO PL 121 en cas de cessation d'activité

Monsieur le Maire,

Notre société IMMO PL 121 a pour projet l'aménagement d'une plateforme logistrielle, implantée sur la commune de Bussy-Lettrée (51), au niveau de la ZAC 2.

Dans le cadre du dépôt d'un dossier de demande d'enregistrement de cette installation classée pour la protection de l'environnement et conformément à l'article R.512-46-4 du Code de l'Environnement, nous vous sollicitons afin de définir conjointement l'état dans lequel devra être remis le site lors de l'arrêt définitif de l'installation.

A ce titre, nous souhaiterions connaître vos demandes ou spécifications particulières et complémentaires aux mesures présentées ci-après quant à la remise en état du site après cessation d'activité. Votre avis sera joint au dossier de demande d'enregistrement.

En cas d'arrêt définitif d'exploitation, la société IMMO PL 121 s'engage à remettre le site dans un état compatible avec un usage d'activités économiques, et tel qu'il n'y ait aucun risque ou danger, soit pour la commodité du voisinage, soit pour la santé, la sécurité ou la salubrité publique, soit pour les activités humaines, soit pour la nature et l'environnement, soit pour la conservation des sites et des monuments.

Dans le cadre de la mise en sécurité du site :

- Les sources d'énergie et de fluides seront coupées ;
- L'accès au site sera interdit par la mise en place de clôtures et de panneaux d'interdiction d'accès.

Après mise en sécurité totale des installations, les installations techniques seront démantelées, vidées, nettoyées, etc.

Les déchets issus du démantèlement des installations seront triés et évacués vers des filières adaptées (décharges contrôlées, filières de recyclage, filières de traitement des déchets industriels spéciaux, etc.).

Les réseaux d'assainissement seront vidangés, sondés et si besoin hydrocurés.

En fin d'exploitation, ne seront susceptibles de rester que les installations fixes (bâtiments, réseaux et autres équipements), compatibles avec la réutilisation envisagée du site et ne présentant pas de risque ou danger.

Un mémoire de cessation d'activité sera rédigé lors de la fin d'exploitation du site.

Ce mémoire sera structuré comme suit :

- Un historique du site décrivant la succession des activités exercées ;
- Un descriptif de l'environnement du site (voisinage immédiat, contexte géologique, hydrogéologique, hydrologique, zones naturelles protégées, etc.) ;
- Une identification des sources potentielles de pollution et une évaluation des dangers potentiels liés aux substances identifiées ;
- Les résultats de mesure de l'autosurveillance sur l'eau, l'air et le sol ;

- Des prélèvements éventuels sur site en fonction des sources potentielles de pollution identifiées (sol, eaux souterraines, eaux superficielles) ;
- Un descriptif des mesures à prendre en cas de mise en évidence d'une pollution avérée.

Dans l'attente de connaître votre avis sur les conditions sus-présentées de remise en état du site de la société IMMO PL 121, nous vous prions d'agréer, Monsieur le Maire, en l'assurance de notre considération distinguée.

Pour la société IMMO PL 121,

**SCI IMMO PL 121**

16 rue Nicéphore Niepce

69800 SAINT-PRIEST

91 200 723 000 | RCS LYON





**Communauté d'Agglomération de Châlons-en-Champagne**  
26 Rue Joseph-Maria Jacquard  
51 000 Châlons-en-Champagne  
**A l'attention de Monsieur le Président**

Saint-Priest le 16 mars 2022,

LRAR n° : 1A 187 433 8558 2

**Nos réf.** : ECO-2213

**Objet** : Demande d'avis concernant les conditions de remise en état du site de la société IMMO PL 121 en cas de cessation d'activité

Monsieur le Président,

Notre société IMMO PL 121 a pour projet l'aménagement d'une plateforme logistrique implantée sur la commune de Bussy-Lettrée (51), au niveau de la ZAC 2.

Dans le cadre du dépôt d'un dossier de demande d'enregistrement de cette installation classée pour la protection de l'environnement et conformément à l'article R.512-46-4 du Code de l'Environnement, nous vous sollicitons afin de définir conjointement l'état dans lequel devra être remis le site lors de l'arrêt définitif de l'installation.

A ce titre, nous souhaiterions connaître vos demandes ou spécifications particulières et complémentaires aux mesures présentées ci-après quant à la remise en état du site après cessation d'activité. Votre avis sera joint au dossier de demande d'enregistrement.

En cas d'arrêt définitif d'exploitation, la société IMMO PL 121 s'engage à remettre le site dans un état compatible avec un usage d'activités économiques, et tel qu'il n'y ait aucun risque ou danger, soit pour la commodité du voisinage, soit pour la santé, la sécurité ou la salubrité publique, soit pour les activités humaines, soit pour la nature et l'environnement, soit pour la conservation des sites et des monuments.

Dans le cadre de la mise en sécurité du site :

- Les sources d'énergie et de fluides seront coupées ;
- L'accès au site sera interdit par la mise en place de clôtures et de panneaux d'interdiction d'accès.

Après mise en sécurité totale des installations, les installations techniques seront démantelées, vidées, nettoyées, etc.

Les déchets issus du démantèlement des installations seront triés et évacués vers des filières adaptées (décharges contrôlées, filières de recyclage, filières de traitement des déchets industriels spéciaux, etc.).

Les réseaux d'assainissement seront vidangés, sondés et si besoin hydrocurés.

En fin d'exploitation, ne seront susceptibles de rester que les installations fixes (bâtiments, réseaux et autres équipements), compatibles avec la réutilisation envisagée du site et ne présentant pas de risque ou danger.

Un mémoire de cessation d'activité sera rédigé lors de la fin d'exploitation du site.

Ce mémoire sera structuré comme suit :

- Un historique du site décrivant la succession des activités exercées ;
- Un descriptif de l'environnement du site (voisinage immédiat, contexte géologique, hydrogéologique, hydrologique, zones naturelles protégées, etc.) ;

- Une identification des sources potentielles de pollution et une évaluation des dangers potentiels liés aux substances identifiées ;
- Les résultats de mesure de l'autosurveillance sur l'eau, l'air et le sol ;
- Des prélèvements éventuels sur site en fonction des sources potentielles de pollution identifiées (sol, eaux souterraines, eaux superficielles) ;
- Un descriptif des mesures à prendre en cas de mise en évidence d'une pollution avérée.

Dans l'attente de connaître votre avis sur les conditions sus-présentées de remise en état du site de la société IMMO PL 121, nous vous prions d'agréer, Monsieur le Président, en l'assurance de notre considération distinguée.

Pour la société IMMO PL 121,



Eric Dubou.

16.03.2022 -

12 AVR. 2022

SCI IMMO PL 121  
2 rue Bernard Palissy  
69800 SAINT-PRIEST

**Direction Aménagement du Territoire  
Service Urbanisme**

Nos réf. : SC/TG/D-URBA-2022-01383  
Dossier suivi par Thomas GASPARD  
Tél : 03 26 69 38 83  
Courriel : [t.gaspard@chalons-agglo.fr](mailto:t.gaspard@chalons-agglo.fr)

**Objet : Demande d'avis concernant les conditions de remise en état du site de la société IMMO PL 121**

Madame, Monsieur,

Par courrier du 16 mars dernier, vous nous informez que votre société souhaite s'installer sur un nouveau site au sein de la ZAC n°2 de l'aéroport de Paris-Vatry.

Votre projet portant sur une installation classée pour la protection de l'environnement, vous sollicitez l'avis de la Communauté d'Agglomération de Châlons-en-Champagne sur l'arrêt définitif du site après exploitation conformément à l'article R.512-46-4 alinéa 5 du Code de l'environnement.

Vous nous informez des conditions de remise en état du terrain en cas de cessation d'activité sans nous présenter le projet qui sera implanté sur notre territoire.

Par conséquent, avant d'émettre un avis sur votre installation et dans le but de vous accompagner au mieux, nous souhaiterions vous rencontrer afin que vous nous présentiez votre projet.

Je reste à votre entière disposition pour convenir d'un rendez-vous.

Je vous prie de croire, Madame, Monsieur, à l'assurance de mes salutations distinguées.



Jacques JESSON  
Président  
de la Communauté d'Agglomération  
de Châlons-en-Champagne  
Châlons-en-Champagne le,  
29/03/2022

**Châlons-en-Champagne Agglo**

26 rue Joseph-Marie Jacquard - CS 40187 - 51009 Châlons-en-Champagne  
Cedex Tél. 03 26 26 17 60 - Fax 03 26 26 17 61

[www.chalons-agglo.fr](http://www.chalons-agglo.fr) | [contact@chalons-agglo.fr](mailto:contact@chalons-agglo.fr)

